J 97 80 75 -10 / 📔 97 80 78 / 🕙 <u>https://www.weiswampach.lu</u> / 💌 <u>info@weiswampach.lu</u>

Convention de location de la remorque lave-vaiselle, dite « Spullweenchen »

Entre les soussignées :

- L'Administration communale de Weiswampach, resprésentée par son collège des bourgmestre et échevins en fonction au moment de la signature du présent contrat, ci-après « la commune » d'une part,

et

L'association dénommée :
Ayant son siège social à :
Représentée par/personne de contact :
Adresse du représentant :
Matricule :
Numéro de téléphone :
Email :

ci-après « le locataire » d'autre part,

les conditions suivantes ont été retenues :

Art 1er:

La présente convention fait guise de demande de location en application de l'article 2 du règlement communal du 17 mai 2023 portant fixation des conditions d'utilisation de la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen ».

Art. 2:

La commune met à disposition du locataire la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen » pour la manifestation suivante :



Grand-Duché de Luxembourg Administration Communale de WEISWAMPACH

🛂 Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

3 97 80 75 -10 / **1** 97 80 78 / **6** <u>https://www.weiswampach.lu</u> / **1** <u>info@weiswampach.lu</u>

Nom/objet de la manifestation	
Qui aura lieu du :	_au
à (adresse/lieu)	

(N.B.: l'emplacement définitif de la remorque lave-vaisselle sera défini par le responsable de la commune, ce en fonction des caractéristiques de l'emplacement (pente, revêtement du sol etc...) et des possibilités de raccordement)

Art. 3 - Règlement d'utilisation et taxes :

Le locataire s'engage à respecter les dispositions du règlement communal du 17 mai 2023 portant fixation des conditions d'utilisation de la remorque lave-vaiselle dite « Spullweenchen »¹⁾. Ledit règlement fait partie intégrante de ce contrat et peut être consulté sur le site internet de la commune de Weiswampach (www.weiswampach.lu)

Les taxes sont facturées selon le règlement-taxe du 17 mai 2023 portant fixation des taxes à percevoir pour l'utilisation de la remorque lave-vaiselle, dite « Spullweenchen »²⁾. Ledit règlement fait partie intégrante de ce contrat et peut être consulté sur le site internet de la commune de Weiswampach (www.weiswampach.lu)

Art. 4 - Caution:

Conformément aux dispositions du règlement-taxe du 17 mai 2023 portant fixation des taxes à percevoir pour l'utilisation de la remorque lave-vaiselle, dite « Spullweenchen », le locataire doit déposer une **caution de 250,00€** au plus tard l'avant-dernier jour ouvrable avant la date de la manifestation auprès de la recette communale.

La caution est payable soit

- par virement sur le compte bancaire de l'administration communale suivant :

BCEE: IBAN LU02 0019 4501 0062 3000

en indiquant la référence suivante « Caution Spullweenchen pour **[nom de la manifestation et du club]** »

- par dépôt en liquide auprès de la recette communale

La caution sera remboursée après la manifestation si le « Spullweenchen » aura été retourné sans dégâts. L'état des lieux contradictoire dont sujet à l'article 5 faisant foi.



Grand-Duché de Luxembourg Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

97 80 75 -10 /

10 97 80 78 /

10 https://www.weiswampach.lu /

10 info@weiswampach.lu /

10

Veuillez indiquer ci-dessous votre compte bancaire sur lequel la caution est à rembourser: Banque : ______ BIC Code : _____ N° de compte : ____ Art. 5 – Remise des clefs: Un rendez-vous est à prendre par le locataire avec le responsable de la commune (Monsieur Jochen Weinand - 691 97 80 71) pour la mise à disposition du « Spullweenchen » et pour la remise des clefs avant toute manifestation. Lors de la remise des clefs un état des lieux contradictoire sera effectué. Un deuxième rendez-vous est à prendre par le locataire avec le responsable de la commune pour la remise des clefs du « Spullweenchen » après toute manifestation. Lors de ce rendez-vous un nouvel état des lieux contradictoire sera effectué. Art. 6 – Équipement : La mise à disposition des gobelets dont question à l'article 4 du règlement d'utilisation du « Spullweenchen » se fait par l'intermédiaire du Syndicat d'initiative Weiswampach/Beiler/Leithum: syndicat.wbl@hotmail.com Fait à Weiswampach, le _____ Le locataire La commune Les parties encadrées en bleu sont à remplir par le locataire 1) Règlement d'utilisation 2) Règlement taxe

https://weisw.link/regl-util-lave-vaiselle

https://weisw.link/regl-taxe-lave-vaiselle